



Conditions de travail 2026

Sion, décembre 2025_info@avmpp.ch

1) Salaires 2026 selon CCT-SOR

Salaires minimaux (pour les nouveaux engagements à partir du 1^{er} janvier 2026)

Les délégations patronales et syndicales de la Convention Collective de Travail du Second Œuvre Romand de la construction (CCT-SOR) se sont entendues sur une **augmentation des salaires minimaux en 2026** selon la grille reproduite ci-après :

Tous les cantons		Métiers du second œuvre							
nbr d'heures par mois	177.7	Colonne I		Colonne II		Colonne III		Colonne IV	
		Minima		-5%		-10%			
		dès 3ème année après CFC		2ème année après CFC		1ère année après CFC			
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure		
Travailleur Classe A		5'509	31.00	5'233	29.45	4'958	27.90		
Travailleur Classe CE		10%	6'060	34.10	sous réserve des conditions de l'art. 18.4				
				-8%		-10%		-12%	
				3ème année expérience		2ème année expérience		1ère année expérience	
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure
Travailleur selon art. 18.5		5'509	31.00	5'064	28.50	4'958	27.90	4'851	27.30
				-10%		-20%			
				2ème année après AFP		1ère année après AFP ¹			
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure		
Travailleur Classe B avec AFP		-8%	5'064	28.50	4'558	25.65	4'052	22.80	
Travailleur Classe B		-8%	5'064	28.50					
				-10%		-15%			
		dès 22 ans		de 20 à 22 ans		moins de 20 ans ¹			
Classe de salaire		177.7h	/heure	177.7h	/heure	177.7h	/heure		
Travailleur Classe C		-15%	4'682	26.35	4'211	23.70	3'980	22.40	

Salaires réels (travailleurs déjà engagés dans l'entreprise avant le 1^{er} janvier 2026)

Les délégations patronales et syndicales de la Convention Collective de Travail du Second Œuvre Romand de la construction (CCT-SOR) se sont entendues sur une **augmentation des salaires réels de CHF 0.30 /heure ou CHF 53.30 /mois en 2026** conformément à l'accord intervenu en fin d'année dernière.

A noter qu'au 1^{er} janvier 2026, pour un ouvrier en classe A (dès la 3^{ème} année après le CFC), si le salaire, après augmentation, reste en dessous de Fr. 31.-/heure, il doit être porté au minimum à Fr. 31.-/heure.

Limitation des hauts salaires

Pour toutes les classes de salaires, les salaires supérieurs à 20% du salaire minima conventionnel de la classe A (soit Fr. 37.20/heure), seule la moitié des augmentations prévues est obligatoire (soit Fr. 0.15/heure).

La CCT-SOR est valable jusqu'au 31 décembre 2027.

2) Cotisations aux caisses sociales 2026

Pour les différents taux de cotisations aux caisses sociales 2026, merci de vous référer au tableau des contributions de votre branche édité par le Bureau des Métiers (Cahier II) et disponible prochainement sur la plateforme myBM Portal (anciennement e-business) dans le menu « Documents ».

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

A l'aube des Fêtes de fin d'année, nous vous souhaitons à vous, vos familles et vos collaborateurs, un **Joyeux Noël** et vous adressons tous nos vœux de succès pour 2026 !

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, nos salutations les meilleures,

Le Président
Florian Lovey

La Secrétaire patronale
Amalia Massy